

## COMMUNICATIONS

---

### **Comparaison biologique des différents types de collections d'animaux sauvages**

par J. NOUVEL

---

L'intérêt de l'homme pour le monde animal semble inhérent à sa propre nature.

Les premières manifestations graphiques de la préhistoire lui sont presque exclusivement consacrées, et on en retrouve l'expression dans toutes les civilisations dont les témoignages nous sont parvenus.

Actuellement, tous les modes d'expression de la pensée : livres, journaux, radio, télévision, films, expositions, confirment cet intérêt que nous portons aux animaux, mais l'appât de l'argent impose malheureusement sa marque à ces activités : il a pour effet de réduire la production artistique devenue peu lucrative et de donner un caractère souvent vénal aux autres activités zoophiles.

Les collections animales vivantes, de plus en plus nombreuses, répondent à ces motivations.

Malheureusement, pour des raisons de facilité, d'économie ou d'ignorance, ceux qui les dirigent négligent souvent de les soumettre à un contrôle sanitaire méthodique, notamment aux examens cliniques et de laboratoire qui doivent accompagner toute incorporation de nouveaux sujets (surtout s'il s'agit d'importation) et à l'isolement des nouveaux arrivants pendant une période dite « quarantaine » qui, malgré ce nom, doit être plus ou moins longue selon l'espèce animale, l'origine géographique et la zoonose qui peut être soupçonnée.

On peut distinguer trois catégories de collections zoologiques d'animaux vivants en fonction de leur conception architecturale.

1° Les petits enclos du début du XIX<sup>e</sup> siècle, dont le type est la **MENAGERIE DU JARDIN DES PLANTES** ;

2° Les parcs paysagers du début du XX<sup>e</sup> siècle, dont l'initiateur fut Carl HAGENBECK et qui sont représentés en France par le **PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS** (Bois de Vincennes) ;

3° Les « *Parcs* » dits « *de Nature* », de grande surface, visitables dans un véhicule public ou privé et dont les principes, encore mal définis, n'ont pas jusqu'à ce jour conduit à des réalisations honorables.

Dans les « *ménageries* » les animaux sont soit isolés, soit entretenus par petits groupes familiaux, toujours maintenus à faible distance de ceux qui les observent et les surveillent, d'où la préférence des artistes animaliers pour ce type de présentation. Les animaux ainsi entretenus sont de plus susceptibles d'être isolés et enfermés dans de petits abris si leur état nécessite des soins particuliers.

Dans ces installations, le contrôle individuel des choix alimentaires et des quantités ingérées est aisé et relativement précis.

Les rapports sociaux inter et intra-spécifiques faciles à observer restent sous le contrôle de l'homme, de même que les rapprochements sexuels qui, comme nous le savons tous, ne s'accroissent pas toujours et même rarement d'une vie en commun permanente.

Ce sont certainement là des conditions d'entretien expérimentales, biologiquement convenables, mais qui ne conviennent plus, sauf dans quelques cas, à l'éthique contemporaine.

Les « *parcs zoologiques* » imaginés au début du siècle ont agrandi leurs enclos, supprimé les grilles qu'ils remplacent par des fossés de formes variables, secs ou garnis d'eau. L'emploi du béton armé y a permis la reconstitution de paysages rocheux évoquant plus ou moins parfaitement des sites naturels et dissimulant des « *maisons* » à l'intérieur desquelles les animaux peuvent être rentrés, isolés et éventuellement soignés.

Les avantages du système précédent sont donc conservés quant aux possibilités d'isolement et de soins individuels, mais les parcours extérieurs beaucoup plus vastes doivent être plus

animés, donc plus peuplés, soit par des groupes mono-spécifiques nombreux où les problèmes de hiérarchie sociale se compliquent, soit par des mélanges pluri-spécifiques, agréables à l'œil, mais difficiles à constituer, car il convient de prévoir les rivalités relatives au gîte, à la nourriture, à l'espèce, à l'âge et au sexe qui seraient génératrices de combats graves ou même mortels. Il faut alors observer des règles pour la plupart non encore codifiées, que les spécialistes connaissent surtout par tradition orale.

Un autre phénomène, dont l'importance s'accroît dans ce type de présentation est la pénétration dans l'enceinte du parc d'espèces animales autochtones qui peuvent être vecteurs (à l'entrée comme à la sortie) de zoonoses variées. Les rats, les souris, les campagnols, les chats harets, les moineaux, les pigeons et les canards sont les plus évidents de ces hôtes libres que peuvent imiter les renards et les fouines et dont l'action vient s'ajouter aux aphaniptères, anoploures, mallophages et blattes déjà rencontrés dans les collections du premier type.

Les « *Parcs* » dit « *de Nature* » correspondent à l'évolution de la pensée humaine contemporaine qui commence, souvent assez maladroitement encore, à assimiler les notions de protection de la nature et plus particulièrement de la faune et de la flore. Malheureusement aucune réalisation parmi celles que nous avons pu visiter en Europe ne nous paraît avoir atteint un niveau technique convenable.

Les « *Parcs de Vision* » faits de vastes surfaces : 100 à 1.000 ou 2.000 ha isolés de l'environnement par une clôture que les animaux ne peuvent franchir et qui ne s'intéressent qu'à la faune autochtone, sont pratiquement irréalisables.

Les cerfs, en effet, dans une forêt au sous-bois riche, donc dense, ne peuvent sans dommages pour la végétation dépasser la densité d'une tête par 10 ha et ce chiffre est un maximum qu'il faut souvent ramener à un animal pour 20 ou 30 ha... et même dans les bois de résineux à un sujet pour 50 ou même 100 ha. Il est évident que ces animaux ne peuvent être vus que par les gardes forestiers, les gardes-chasse, les chasseurs, les photographes spécialisés ou toute autre personne expérimentée, mais que les citoyens ignorant les techniques de « l'approche » ne pourront jamais rencontrer que par hasard.

Pour montrer des cerfs au public, il faut en accroître la densité, mais alors l'équilibre biologique est rompu et la forêt

dégradée. Une tentative intéressante est cependant tentée à Chambord dans des conditions particulières. De vastes prairies s'offrent aux cerfs qui reçoivent en outre des rations supplémentaires et ne se rassemblent devant les « miradors » qu'à certaines heures matinales ou tardives.

D'autres parcs ont pris les noms de « réserves » ou de « safaris », dénominations impropres, car les « réserves » ne sont jamais des espaces clos. Les animaux qui y vivent doivent pouvoir librement y entrer et en sortir et leur densité, en équilibre avec le milieu est parfois artificiellement accrue par la création de points d'eau permanents ou quelques modifications de la végétation ou diminuée, si elle devient excessive et nuit au couvert végétal, par l'action directe de l'homme (tir sélectif). Tel est le cas de certains parcs nationaux et de quelques réserves de chasse.

Le nombre des visiteurs et l'infrastructure routière sont d'autre part souvent limités pour conserver des zones de tranquillité et ne pas importuner les animaux.

Nous sommes là bien loin de ces propriétés que l'on visite en voiture en traversant tour à tour des enclos d'ours, de lions, de tigres, d'antilopes ou de singes réunis en trop grand nombre dans un milieu qui n'est pas le leur et qu'ils dégradent souvent activement.

La surveillance de l'état de santé des animaux est, dans ces établissements, aussi difficile que le contrôle de leur alimentation.

Les problèmes d'équilibre social et sexuel sont souvent négligés et les captures, lorsqu'elles sont nécessaires, souvent différées parce que difficiles.

La faune autochtone pénètre d'autant plus facilement dans ces parcs que leur surface est grande et leur implantation réalisée en milieu rural. Ce qui peut devenir très important en période d'épizootie et qui s'oppose aux résultats obtenus dans de tels cas dans les ménageries et les parcs zoologiques où H. BOULEY (1) et U. LEBLANC (2) ont su limiter une apparition de peste bovine et où A. URBAIN (3) et moi-même avons arrêté une infection aphteuse.

Il n'est pas possible de citer ici les cas particuliers que nos collègues étrangers et nous-mêmes avons observés et publiés à l'occasion d'infections ou d'infestations diverses, mais nous

avons pensé utile d'informer nos confrères et de soumettre à leur réflexion les aspects généraux de problèmes qui leur seront probablement assez souvent posés lorsque la loi relative à la protection de la nature, actuellement présentée au Parlement, entrera en application.

#### BIBLIOGRAPHIE

1. BOULEY (H.). — Du typhus contagieux et de son apparition au Jardin d'Acclimatation du Bois de Boulogne. *Rec. Méd. Vét.*, 1865, 2, 849-858.
2. LEBLANC (U.). — Sur le typhus contagieux des animaux. *Rec. Méd. Vét.*, 1865, 2, 945-978.
3. URBAIN (Ach.), BULLIER (P.), NOUVEL (J.). — Au sujet d'une petite épizootie de Fièvre aphteuse ayant sévi sur des animaux sauvages en captivité. *Bull. Acad. Vét.*, 1938, 11, 59-71.

MM. GRIMPRET et FIOCRE participent à la discussion.